



DECISION N° 2023-430

**Procédure adaptée concernant la Maitrise d'œuvre relative à la relocalisation de la maison de la Diagonale du Vernet.**

Direction Commande Publique et Achats  
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique, il convient de conclure un marché concernant la **Maitrise d'œuvre relative à la relocalisation de la maison de la Diagonale du Vernet.**

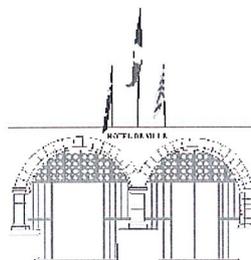
L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la maîtrise d'œuvre est de 121 000€ HT.

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 1 100 000 € HT.

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 24 mois.

Le présent marché a pour objet de confier au maître d'œuvre une mission dont les éléments constitutifs sont les suivants :

- ESQ : Etudes d'esquisse
- APS : Avant-projet sommaire
- APD : Avant-projet définitif
- PRO : Etudes de projet



- ACT : Assistance pour la passation du contrat de travaux
- VISA : Conformité et visa d'exécution au projet
- DET : Direction de l'exécution des travaux
- AOR : Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Le 18 janvier 2023, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis et inséré au BOAMP et sur le site internet de la Ville de Perpignan, publié le 19 janvier 2023 fixant la date de remise des offres au 24 février 2023 avant 12 h dernier délai.

Cinq offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les candidatures étant conformes administrativement, il a été procédé à l'examen des offres et à leur analyse selon les tableaux présentés en annexes.

Critères de jugement des offres :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique appréciée au travers du mémoire technique - Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient <i>Sous-critère 1 : Analyse de l'opération, de ses enjeux et des objectifs du programme 25 points</i> <i>Sous-critère 2 : Analyse méthodologique de travail et d'organisation des phases études et travaux 15 points</i>	40.0 %

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

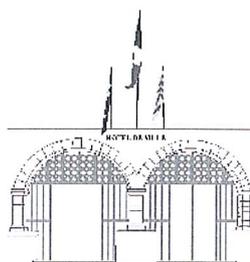
De retenir après analyse et négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées présentée par :

Le Groupement **TOGNELLA ARCHITECTURES 2Ai (mandataire)/STREM Toulouse**, dont le siège social se situe au 12 rue Denfert Rochereau 11 100 NARBONNE, et les agences secondaires au 8 Place du Marché aux fleurs, 34 000 MONTPELLIER et au 50 Allées Jean Jaurès, 31 000 TOULOUSE, pour un forfait de rémunération provisoire de 84 200 € HT, basé sur un taux de rémunération de 7,655% du montant prévisionnel des travaux.

**ARTICLE 2 :**

Conformément à l'article R 2 181-1 du code de la commande publique, les candidats non retenus ont été informés du rejet de leurs offres via la plateforme AWS en date du 20 mars 2023.

L'attributaire a été avisé par courriel via la plateforme AWS en date du 20 mars 2023, que son offre a été retenue.



**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

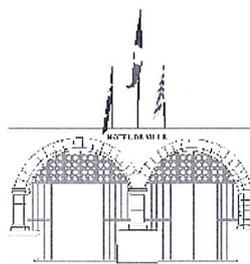
Fait à Perpignan, le **20 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230420-171300-AV-1-1

Accusé reçu le : **20 AVR. 2023**

Affiché le : **20 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





## RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

### Relocalisation de la maison de la diagonale du Vernet - Maitrise d'œuvre

Opération	Relocalisation de la maison de la diagonale du Vernet - Maitrise d'œuvre	
Estimation Maitrise d'oeuvre € HT	121 000,00	Estimation travaux 1 100 000,00
Critères de sélection	Prix	
	coefficient :	60%
	calcul : (offre/moyenne des offres)x0,6	
Note méthodologique	coefficient :	40%
	calcul : 1 - (note/10)x0,4	

#### 1) Prix MISSION COMPLETE

Equipes (Mandataire)	Montant des Offres € HT		Taux de rémunération %	Note (offre/moyenne des offres)x0,6
	A l'ouverture des plis (Acte d'engagement)	Après Négociation		
DADI	103 950,00	103 400,00	9,40	0,684
TOGNELLA	84 700,00	84 200,00	7,65	0,557
JEDREJAK	88 000,00	84 700,00	7,70	0,560
FOISSIER	93 500,00	90 200,00	8,20	0,596
BAU	92 400,00	91 300,00	8,30	0,604
Moyenne des Offres	92 510,00	90 760,00		

vérification de la viabilité économique des offres paraissant anormalement basses selon RC Offres et conformément aux articles L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5

#### 1) Par comparaison avec les autres offres :

Offres > 20% de la moyenne : 111 012,00  
 Moyenne sans les offres > 20% : 92 510,00  
 Moyenne sans les offres > 20% moins 10% : 83 259,00  
 Offres devant être interrogées :

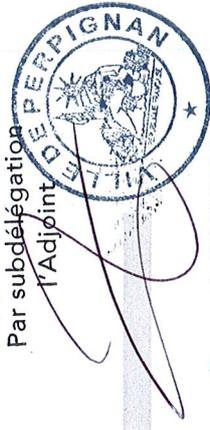
#### 2) Par comparaison avec l'estimation du service acheteur :

Différence de 20% avec l'estimation de 121 000 €HT :  
 Soit offres < à : 100 833,33  
 Offres devant être interrogées :

Cumul des 2 critères, offres interrogées :

**PERPIGNAN LE 20 AVR. 2023**

Pour le Maire,  
 Par subdélégation  
 l'Adjoint



François DUSSAUBAT

Les offres sont inférieures à l'estimation mais sont cohérentes.

2) Note méthodologique

Equipes (Mandataire)	1-Analyse de l'opération, de ses enjeux, et des objectifs du programme 25 points	2-Analyse méthodologique de travail et d'organisation des phases études et travaux 15 points	Note		Note (1-note/10)x40%
			sur 40	sur 10	
DADI	18,00	13,00	31,00	7,75	0,090
TOGNELLA	20,00	9,00	29,00	7,25	0,110
JEDREJAK	12,00	8,00	20,00	5,00	0,200
FOISSIER	10,00	8,00	18,00	4,50	0,220
BAU	20,00	9,00	29,00	7,25	0,110

2) Classement des offres

Le comité technique après analyse des notes méthodologiques et applications des critères énoncés dans l'avis de publicité propose à la CAO le classement suivant :

Equipes (Mandataire)	Prix	Notes obtenues par critère		Classement	Classement final
		Classement	Valeur technique de l'offre		
DADI	0,684	5	0,090	1	4
TOGNELLA	0,557	1	0,110	2	1
JEDREJAK	0,560	2	0,200	4	3
FOISSIER	0,596	3	0,220	5	5
BAU	0,604	4	0,110	2	2



Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Jacques PALACIN

*L'Ingénieur en Chef*  
M. RAIMONET

ANALYSE DE LA NOTE METHODOLOGIQUE		SOUS CRITERE 1   Analyse de l'opération, de ses enjeux, et des objectifs du programme	
NOM	Eléments à analyser	Commentaire	Note /25
DADI		L'analyse de l'opération s'appuie sur une réflexion autour du programme et sur l'étude urbaine du site. L'équipe propose un projet très végétalisé avec une volonté d'effacer le tout minéral créant une connexion avec le quartier. Une attention particulière est portée sur l'utilisation de matériaux durables et d'installations techniques ambitieuses mais qui pourraient engendrer un fort dépassement de budget. Les choix architecturaux sont proposés avec plusieurs schémas qui intègrent la problématique de la zone inondable.	18,00
TOGNELLA		L'analyse de l'opération s'appuie sur une réflexion autour du programme et sur l'étude urbaine du site. L'équipe propose un projet créant une connexion avec le quartier qui prend également en compte le boisement existant de la parcelle avec création d'un grand parvis permettant de créer du lien, lieu de mixité sociale et intergénérationnelle. Proposition d'un projet bioclimatique.	20,00
JEDREJAK	Enjeux et objectifs du programme	Mémoire généraliste et analyse succincte de l'opération et de ses enjeux. Pas de développement concernant l'inondabilité du site. Beaucoup de propositions sont faites concernant le développement durable tant au niveau des matériaux et des procédés qu'au niveau de la gestion du confort à l'intérieur du bâtiment, mais ce sont des généralités décrites sans référence au projet.	12,00
FOISSIER		Mémoire généraliste et analyse succincte de l'opération et de ses enjeux. Pas d'objectif bien défini, description de quelques généralités liées aux contraintes du site sans développement particulier ni argumentation.	10,00
BAU		L'analyse de l'opération s'appuie sur une réflexion autour du programme et sur l'étude urbaine du site. L'équipe propose un projet créant une connexion avec le quartier qui prend également en compte la spécificité de sa population. Une attention particulière est portée sur l'utilisation de matériaux durables et d'installations techniques efficaces et simples. Les choix architecturaux sont proposés avec plusieurs schémas qui intègrent l'environnement particulier du site, notamment la zone inondable.	20,00

ANALYSE DE LA NOTE METHODOLOGIQUE		SOUS CRITERE 2	Analyse méthodologique de travail et d'organisation des phases études et travaux	
NOM	Éléments à analyser	Commentaire	Note /15	
DADI	méthodologie de travail et d'organisation des phases études et travaux	Méthodologie des différentes phases bien détaillée avec les acteurs et leur rôle tant pour la phase études que pour les travaux. Organigramme de l'équipe études et travaux bien décrit avec précision des fonctions et responsabilité de chaque acteur au sein de l'équipe.	13,00	
TOGNELLA		Méthodologie des différentes phases bien détaillée avec les acteurs, leur rôle et les interactions entre eux, avec cependant un manque de précision sur les effectifs affectés au projet.	9,00	
JEDREJAK		Méthodologie des différentes phases bien détaillée mais sans précisions sur les acteurs et leur rôle. Organigramme de l'équipe études et travaux généraliste sans précision sur les interactions entre les acteurs du projet.	8,00	
FOISSIER		Méthodologie des différentes phases bien détaillée avec les acteurs et leur rôle, avec cependant un manque de précision sur leur intervention par phases. Organigramme de l'équipe études et travaux généraliste sans précision sur les interactions entre les acteurs du projet.	8,00	
BAU		Méthodologie des différentes phases bien détaillée avec les acteurs et leur rôle tant pour la phase études que pour les travaux. Organigramme de l'équipe études et travaux généraliste sans précision sur les effectifs affectés au projet.	9,00	